



PFC 2S

Prévention Formation Conseil
en Santé et Sécurité au travail

louis.gombert@pfc2s.fr

Louis Gombert

06 72 20 35 78

Construire et faire vivre son Document Unique (niv. 1)

Objectifs :

- ⇒ Identifier les bases réglementaires et pratiques du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
- ⇒ Identifier la méthodologie de réalisation de l'évaluation des risques professionnels
- ⇒ Comprendre les points clés d'un plan d'action pour améliorer la sécurité et les conditions de travail

Programme de la formation :

- ⇒ Tour de table
- ⇒ Point sur la réglementation et les enjeux de l'évaluation des risques professionnels
- ⇒ Démarche d'évaluation des risques professionnels (principes, étapes et critères d'évaluation) :
 - ◆ Notion d'unité de travail et découpage proposé par l'outil du CDG 36
 - ◆ Réalisation d'une évaluation sur un métier de collectivité (support vidéo)
- ⇒ Chercher et trouver des mesures de prévention : mise en application de :
 - ◆ Principes généraux de prévention
 - ◆ Méthode de recherche de solution CRAQHOT®
- ⇒ Mettre en œuvre le plan d'action :
 - ◆ Le Plan d'action
 - ◆ Les fiches action



Construire et faire vivre son Document Unique (niv. 1)

PFC 2S

Prévention Formation Conseil
en Santé et Sécurité au travail

Public cible :

Assistants de prévention des collectivités de l'Indre

Prérequis :

Avoir suivi la formation préalable obligatoire des assistants de prévention détaillée par l'arrêté du 29 janvier 2015

Durée :

3h00

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance d'apports théoriques, d'échanges de pratiques et de jeux de mises en situations sur la base de situations rencontrées en collectivité.

Exercice d'évaluation des risques sur une situation de collectivité.

Utilisation de supports vidéoprojetés, de vidéos, et de supports physiques ou dématérialisés avec les données clé de la formation.

Le plus de la formation :

Adaptation des contenus et des échanges aux outils et méthodes des participants et du CDG 36.

Les stagiaires repartent avec des documents ressource : référentiel de dangers, critères de cotation, trame de plan et de fiche action.

Intervenant :

Expert en prévention des risques professionnels (préventeur en collectivité puis en CDG pendant plus de 16 ans), l'intervenant est aussi formateur depuis plus de 12 ans pour vous garantir un contenu technique pragmatique ainsi qu'une approche pédagogique adaptée.

Modalités de suivi et d'évaluation :

Délivrance d'une attestation de suivi de la formation établie sur la base d'une liste d'émargement signée par les stagiaires et l'intervenant.